

confiée à notre éminent professeur de sculpture, M. *Fabisch* ; non pas *Fabisch* aîné, comme l'ont imprimé par erreur quelques journaux, M. *Fabisch* n'ayant pas de frère, mais un fils unique marchant sur ses traces.

Cette décision est heureuse ; il nous était pénible de voir l'effigie d'un Lyonnais exécutée par un étranger et Lyon, assimilée à une ville sans artistes, obligée d'avoir recours aux fournitures parisiennes. La Commission municipale l'avait compris et ne s'était pas associée à la dépense par ce motif très-légitime et très-sensé.

— L'Eglise de Lyon, qui avait eu des inquiétudes sur la santé de NN. SS. de Nîmes et de Contances, est rassurée aujourd'hui au sujet de nos chers et illustres compatriotes.

— Il est tous les jours plus difficile d'écrire l'histoire, même la contemporaine. On lit dans le *Moniteur judiciaire de Lyon* :

« Parmi les membres de l'Institut qui appartiennent de près ou de loin à notre ville ou à notre département, par leur origine ou leur résidence, on compte MM. Jules Favre, Claude Bernard, Victor de Laprade, de la Saussaye, Daresté de la Chavanne, Chenavard, Ollier, Mulsant.

« Un journal leur adjoint M. Jules Janin. Nous devons faire observer qu'à la place de M. Jules Janin, qui appartient à nos voisins de la Loire, *puisqu'il est né à Saint-Etienne*, il faut mettre le savant antiquaire Alphonse de Boissieu, qui a été oublié dans cette nomenclature. »

Donc MM. de la Saussaye et Daresté de la Chavanne sont du département du Rhône, et nous nous en félicitons. Tant pis si les extraits de naissance disent le contraire. Quant à Jules Janin, si complaisamment casé à Saint-Etienne, comment expliquer ce passage de sa biographie par son ami Mouton, publiée en 1855 dans la *Revue du Lyonnais* : « Le célèbre feuilletoniste des *Débats* appartient au Lyonnais. Il est né sur les frais et plantureux rivages du Rhône, à Condrieu, et non à Saint-Etienne, comme le disent par erreur tous les biographes. M. Janin avait trois ans quand sa famille est venue se fixer dans cette ville. » Prière aux biographes de visiter les registres de l'état civil du 25 décembre 1804 ; il nous semble que cela est bien simple.

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

« Voici une bonne nouvelle [pour ceux de nos lecteurs qu'intéressent les faits historiques concernant notre pays. L'ouvrage de M. L. de Combes :